Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 42

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-184398

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N'empêche que nous avons fait une belle course ce jour-là. Passé aux *fenêtres de la lune* puis aux *fenêtres de l'été,* puis le long du *lac jaune* et de là plus loin c'est splendide. Je la conseille à tous ceux qui oseront affronter Machin ou qui feront les frais d'y aller en carrosse, mais prenez garde à la musique. Ed. C.

Pour aider à l'interprétation des prophéties.

Qui se souvient de *la Jobsiade?* Combien même n'ont jamais lu un traître mot de ce poème héroïcomique allemand, signé *Kortüm* et qui date de ce bon vieux temps où le veilleur de nuit, en criant les heures, recommandait aux bons bourgeois de veiller sur leurs filles, de prendre garde au feu et aux voleurs et de louer le Seigneur.

La Jobsiade me retombe entre les mains et je ne résiste pas à l'envie d'en extraire l'horoscope de Hieronymus Jobs, tiré par une bohémienne, à la demande du père de ce mauvais sujet. Le maître d'école prétend qu'on n'en fera jamais rien de bon, et le papa est persuadé que son fils deviendra au contraire un prédicateur de grand mérite.

Voici l'horoscope:

« Ta voix puissante épouvantera plus d'un méchant audacieux; elle réveillera maint pécheur endormi. La ville entière sera édifiée par tes paroles.

« Tu veilleras sur les bons et sur les méchants. Tu les avertiras des dangers qui menacent leurs corps et leurs âmes. Tu seras le berger fidèle et vigilant des jeunes et des vieux, des grands et des petits.

« Chacun, dans cette ville, entendra publiquement tes sages avertissements. Et lorsque ta bouche ouverte parlera, nul n'essaiera de te répondre. »

Impossible de pronostiquer plus clairement la brillante carrière du futur pasteur de Schildburg, en Souabe. Le père est enchanté, le maître d'école est jugé un âne et Hieronymus Jobs est envoyé à l'Université.

Là Jobs se conduit comme un chenapan. Il passe un examen insensé, rentre honteusement chez lui, remplit des fonctions de plus en plus infimes et, devenu *Veilleur de nuit* de Schildburg, accomplit consciencieusement, chaque nuit, la prophétie de la bohémienne.

Sa voix effraie, réveille, édifie; il veille, il avertit et garde ses concitoyens. On l'entend publiquement et personne ne lui répond.

Avis aux prophètes et à leurs interprètes.

Lo tessot et lo monnâi.

On tessot (qu'on lâo dit assebin dâi tisserands), étâi z'u portâ 'na pîce dè tâila à n'on monnâi; vo z'ein âi bin su prâo z'u reincontrâ su la route; l'einvortollion la tâila déveron on auna, que cein resseimbliè à n'on rebatté, metton cein su l'épaula et traçon dinsè tant quiè tsi la pratiqua. Cé tessot et cé monnâi fasont que 'na man lavâvè l'autra, lo tessot baillivè à mâodrè âo monnâi et stu z'ice allâvè ourdi tsi lo tessot. Adon quand lo tessot portâ la pîce dè tâila, lo monnâi lo fe chetâ on momeint et tot ein djaseint, lâi dit:

— Veni-vâi vairè mè caïons!

Yo vont, et quand sont dein lè z'éboitons, lo monnâi fe férè *su*! à sè bétions qu'étiont étai que bas, que ma fâi cein fasâi dâi bio z'animaux, que pésâvon bin trâi-cents.

— Eh bin! que fe lo monnâi, qu'ein ditè-vo, sont te pas bin bio?

— Bin bio, que repond lo tessot, mâ se poivo nuri lè mins avoué dâo fi, sariont bin asse bio què cein!

C'était à l'époque du retrait des vieilles monnaies, des francs anciens en francs nouveaux, soit en 1851.

Une bonne femme d'un village voisin de notre ville possédait, depuis la révolution de 1798, un double louis de Berne, qu'elle gardait soigneusement dans un vieux *pion* de bas, selon l'usage assez fréquent de l'époque.

Ayant entendu dire que les anciennes monnaies ne vaudraient plus rien, elle prit le parti de sortir de sa cachette son double louis d'or et d'aller en ville aux renseignements. La personne à qui elle s'adressa lui fit observer que sa pièce n'avait plus que sa valeur intrinsèque et qu'il fallait absolument la changer.

— C'est triste, dit-elle, moi qui croyais ne m'en séparer qu'à la mort.

Là-dessus on voulut lui faire entendre qu'elle aurait mieux fait de la placer à la Caisse d'épargne et que maintenant elle en aurait presque trois.

Bah! répliqua-t-elle, « on me l'a déjà dit, mais jamais on ne me fera croire que les louis font des petits. » S. E.

Jamais événement politique ne preoccupa à un plus haut point nos populations que les dernières élections en France, fait qui atteste assez éloquemment combien sont grandes nos sympathies pour ce pays, combien nos intérêts sont intimément liés aux siens. Dimanche soir, tout le monde était sur pied, en quête de nouvelles. On avait la persuasion qu'il était impossible d'avoir sitôt des renseignements: on allait en chercher quand même. Lundi, les cafés présentaient une animation extraordinaire; on entrait, on sortait: — Avez-vous des nouvelles?... — Et vous? — Non... sapristi!... Je crains bien que les 363... — Quand paraît le supplément du *Journal de Genève*?...

Telle était la conversation, décousue, fiévreuse, unique partout. Les kiosques étaient entourés d'une foule compacte, anxieuse, lisant avec avidité tout ce qui arrivait de Paris, de Lyon ou de Marseille. On se pressait, on se bousculait pour atteindre le guichet; on lisait à la dérobée par dessus les épaules des premiers servis. Après beaucoup d'efforts et une longue attente, nous pûmes acheter le *Petit Marseillais;* mais en voulant nous dégager de la foule, il ne nous resta en main qu'un morceau du titre: *Le Petit.....* Aujourd'hui tout est rentré dans le calme.,. Vive la République!

En pleine saison de chasse, parler de la grive est une actualité. Nous ne le ferons pas cependant comme naturaliste ou comme chasseur. Nous voulons seulement, au point de vue étymologique, indiquer l'origine de cette locution : *soûl comme une grive.*

On sait que les grives aiment le raisin ; mais on ne sait pas généralement à quel point elles l'aiment.

Ces oiseaux arrivant des pays du Nord dans nos contrées, à l'époque où le fruit de la vigne est en pleine maturité, trouvent toute facilité pour satisfaire leur goût. Il est des pays où les grives, s'abattant en troupes nombreuses dans les vignobles, y laissent de telles traces de leur passage qu'on leur donne le nom de *vendangettes.*

Les naturalistes ont constaté que les grives en liberté s'enivrent fortement à becqueter le raisin mûr, et que les grives apprivoisées s'enivrent plus volontiers et plus fortement à boire du vin pur.

C'est par suite de cette circonstance que cet oiseau a été pris comme type proverbial de l'ivresse.

Buffon cite, d'après Linné, l'histoire curieuse d'une grive qu'un marchand de vin avait apprivoisée.

Cette grive devint si familière dans l'établissement, que son instinct de gourmandise la guidant, elle allait, même sans y être appelée, se percher sur les verres des consommateurs et y plongeait son bec avec délices. Elle but tant et tant, qu'elle en devint chauve. Enfin ses indiscrétions d'ivrognerie furent si gênantes que les habitués demandèrent son incarcération.

La grive, mise en cage et privée de vin, sa tête se rempluma.

Mesdames, attention !...

Les journaux de Leipzig publient le singulier avis suivant que reproduit l'*Agence d'Outre-Rhin :*

L'usage des trottoirs, des promenades et des chemins pour piétons dans tout le cercle de la ville de Leipzig est interdit, sous peine d'une amende de 5 à 10 marks, à toute personne portant des habits traînants ou frôlant le sol.

Les sergents de ville ont le devoir de conduire au poste de police les transgresseurs de cette ordonnance. S'il n'y a pas d'agents de police sur les lieux où se commettront les délits, il est enjoint à un chacun d'inviter le contrevenant à abandonner aussitôt les trottoirs, promenades, etc., et de s'enquérir du nom et de la demeure du délinquant.

Les noms de ceux qui auront encouru cette punition seront publiés chaque semaine dans les journaux de la ville de Leipzig.

Les journaux français parlent souvent de la *trève des confiseurs* en faisant allusion à un fait politique qui s'est produit dans l'Assemblée nationale. Ainsi la *France*, se faisait dernièrement l'écho d'un bruit d'après lequel il serait question, aussitôt après l'ouverture de la Chambre, de conclure une nouvelle « trève des confiseurs. »

Nous rappellerons à ce sujet, pour ceux qui l'ont oublié, que la première « trève des confiseurs » fut conclue, ou plutôt demandée par l'Assembée nationale à la fin de de 1874.

L'assemblée, sentant que le moment était venu où il fallait *constituer* ou se *dissoudre*, et ne pouvant se mettre d'accord pour constituer, ne pouvant non plus se décider à s'en aller, essaya d'éluder ce dilemme en demandant aux partis une trève qui, disait-on, permettrait aux confiseurs et autres industriels ayant besoin de calme politique à l'époque du jour de l'an de faire de bonnes recettes.

De là vient le nom de « trève des confiseurs » par lequel on a caractérisé depuis tous les appels, plus ou moins sincères, faits par les partis pour désarmer momentanément et... gagner du temps quand ils veulent résister à l'opinion publique.

C'est une trève des confiseurs que le cabinet du 18 mai voudrait encore obtenir de la future Chambre, pour obtenir le vote du budget et pour prolonger de quelques semaines sa propre existence.

Madame R..., revenant d'un séjour aux Plans, sur Bex, dit à sa domestique : « Fanchette, je vous avais recommandé de m'envoyer mes lettres pendant mon absence et je n'ai rien reçu. »

— C'est vrai, mais elles contenaient des choses si peu importantes que je n'ai pas cru devoir les envoyer à madame.

L'ouverture de la saison théâtrale nous est annoncée pour dimanche 28 octobre, sous la direction de M. A. Gaillard, une ancienne et bonne connaissance de la population lausannoise. Nous reviendrons prochainement sur la composition et les débuts de la troupe à laquelle nous souhaitons les meilleurs succès.

L. Monnet.

ANNONCES

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Carte céleste, avec horizon mobile.
Fournitures de bureaux et d'écoles.
Registres, copie de lettres.
Impressions de factures, têtes de lettres, enveloppes, etc.
Couleurs anglaises, pinceaux, papiers teintés.
Serviettes maroquin et toile pour écoliers, étudiants et hommes d'affaires.

Presses à copier.

CARTES DE VISITE
très soignées et livrées dans la journée.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.